Mes Ministres étudient depuis un certain temps l'opportunité d'adopter une disposition permettant de fixer uniformément à 75 ans l'âge de la retraite pour tous les juges nommés en vertu des pouvoirs conférés au Parlement du Canada. Une entente est maintenant intervenue avec tous les gouvernements provinciaux sur ce principe. Vous serez invités à approuver une résolution prévoyant une modification appropriée à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les modifications correspondantes à la Loi sur les juges.

On soumettra aussi à votre approbation des projets de loi tendant à rehausser le statut et à accroître les responsabilités des conseils territoriaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et à améliorer l'administration de la justice dans les Territoires.

Des modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et aux articles correspondants du Code criminel vous seront soumises afin d'améliorer la loi et de la rendre plus claire et de protéger les intérêts des petites entreprises.

On vous demandera de réviser la Loi sur le service civil et on proposera l'établissement d'un comité spécial de la Chambre des communes pour l'étude de ce projet de loi. Vous serez également saisis de modifications à la Loi sur la pension du service public.

On vous soumettra une modification à la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts afin que soit maintenue, pendant les deux autres années financières visées par la loi, l'augmentation de la part attribuée aux provinces sur les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers. On vous invitera également à autoriser les dispositions alternatives, applicables dans les provinces qui le voudront, à l'égard des subventions aux universités.

Il vous sera présenté une mesure tendant à conférer aux Indiens le droit de vote aux élections fédérales. Vous serez invités à rétablir le comité conjoint des affaires indiennes.

Vous serez invités à autoriser l'établissement d'un nouveau ministère qui s'occupera de questions relatives à la forêt canadienne et à son utilisation et conservation le plus efficaces, et qui sera chargé de responsabilité à l'égard de ressources connexes.

Vous serez priés de proroger de trois ans la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Vous serez également saisis d'une modification à la Loi sur l'Office national de l'énergie autorisant le prolongement provisoire des permis d'exportation d'électricité jusqu'à ce que l'Office ait pu achever ses travaux urgents afférents à l'exportation du gaz.

Vous serez invités à prolonger le délai fixé pour les versements relatifs à l'aménagement de la route transcanadienne. Vous serez aussi invités à maintenir pendant trois ans encore l'application de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation. Il vous sera demandé d'abroger la loi sur l'Office des pêcheries de Terre-Neuve.

Vous serez saisis de mesures tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et la Loi sur les allocations aux anciens combattants afin de déterminer la base du paiement des pensions ou allocations, suivant le cas, aux Canadiens résidant en dehors du Canada.

Vous serez invités à autoriser l'établissement de commissions des ports pour les ports de Nanaïmo et d'Oshawa et à modifier la Loi sur les commissaires du port de Windsor.

On vous demandera aussi de réviser la Loi sur les aliments du bétail, de modifier la Loi nationale sur l'habitation, la Loi sur les expropriations, la Loi sur le ministère de la Justice et certaines autres lois.